

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 9 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le neuf avril à neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins, dûment convoqué par M. Bernard BROCHAND, Président sortant, s'est assemblé au sein de la salle du Conseil Municipal de la Ville de Cannes, 31 boulevard de la Ferrage à l'Hôtel de Ville annexe.

M. BROCHAND.- Mesdames, Messieurs, bonjour. Si vous voulez bien regagner vos places, merci.

Mesdames, Messieurs, bonjour et bienvenue à cette séance importante du Conseil Communautaire. Je vous rappelle que par arrêté préfectoral du 23 avril 2013, M. le Préfet des Alpes-Maritimes a créé, au 1^{er} janvier 2014, la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins regroupant les Communes de Cannes, du Cannet, de Mandelieu-La Napoule, de Mougins et de Théoule-sur-Mer. Lors du premier Conseil Communautaire qui s'est déroulé le 9 janvier 2014, l'ordre du jour avait été consacré à l'installation même de cet organe délibérant, et notamment à l'élection du Président, des Vice-Présidents, à la composition du bureau et aux délégations accordées au Président et au bureau. Or, le mandat des délégués communautaires expire lors de l'installation de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Ainsi, après les élections municipales et communautaires qui se sont déroulées les 23 et 30 mars derniers, il est nécessaire aujourd'hui de procéder au renouvellement du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins.

En ma qualité de Président sortant de cette structure intercommunale, je vous ai convoqué aujourd'hui pour cette première séance de cette nouvelle mandature. Je déclare, donc, la séance ouverte et vous rappelle que l'ordre du jour est consacré à l'installation même du Conseil Communautaire et plus particulièrement :

- à l'élection du Président ;
- à la détermination du nombre de Vice-Présidents ;
- à l'élection des Vice-Présidents ;
- à la composition du bureau ;
- aux délégations du Conseil Communautaire au Président ;
- aux délégations du Conseil Communautaire au bureau.

Avant de passer la parole à la doyenne d'âge, Madame Josette BALDEN, conformément aux dispositions en vigueur, je vais procéder à l'appel nominal, vérifier que le quorum est atteint, enregistrer et vérifier les procurations.

Étaient présents :

M. PIGRENET
Mme DI BARI
M. CARRETERO
Mme MAGGIONI
M. FARINELLI
Mme ROMIUM
M. DI MAURO
Mme BALDEN
M. GARRIS
M. CLOS
M. TOULET
M. GARCIA ABIA
M. LEROY
Mme ROBORY-DEVAYE
M. ALUNNI
Mme LEQUILLIEC
M. PASERO
Mme VILLANI
M. LAFARGUE
Mme TARDIEU
M. DESENS
M. GALY
Mme DUHALDE-GUIGNARD
M. BIANCHI
Mme LAURENT

M. ALFONSI
Mme PELLISSIER
M. LOPINTO
M. BOTELLA
Mme CENNAMO
Mme ATTUEL
Mme POURREYRON
M. RAMY
Mme REIX
M. ARTUSO
Mme GOUNY-DOZOL
M. CIMA
Mme BRUNETEAUX
M. FIORENTINO
Mme ARINI
M. CHIAPPINI
Mme VAILLANT
M. DE PARIENTE
Mme DEWAVRIN
M. BROCHAND
Mme REPETTO-LEMAITRE
M. CATANESE
Mme AZEMAR-MORANDINI
M. FRIZZI
Mme SIGUIER

M. MELLAC
Mme BENICHOU
M. TABAROT
Mme LACOUR
M. VASSEROT
Mme DORTEN
M. GROSJEAN

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés :

Mme TABAROT, qui avait donné pouvoir à M. PIGRENET.
M. LISNARD, qui avait donné pouvoir à M. BROCHAND.
M. CHIKLI, qui avait donné pouvoir à M. DE PARIENTE.
Mme BARASCUD, qui avait donné pouvoir à Mme ROMIUM.
M. ALENDA, qui avait donné pouvoir à Mme DI BARI.

Le quorum est atteint et les procurations vérifiées.

Je vais, à présent, procéder à la désignation de la secrétaire de séance qui sera, je vous le propose, Mme Charlotte SIGUIER. Etes-vous d'accord ? Je vous en remercie.

Je dois, à présent, en application des articles L. 5211-2 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, donner la parole au doyen d'âge afin d'assurer la présidence de cette première séance. C'est à Mme Josette BALDEN que revient l'honneur de cette présidence.

Proclamation des résultats des élections des délégués communautaires

Mme BALDEN.- Merci Monsieur le Député et post-Président de la Communauté d'Agglomération. Bonjour Mesdames, bonjour Messieurs. Je dois, tout d'abord, proclamer les résultats des élections à partir du procès-verbal de la soirée des élections.

➤ **POUR LE CANNET**

Le recensement opéré par le bureau centralisateur a donné les résultats suivants :

Nombre d'électeurs inscrits : 27 996
Nombre de votants : 15 922
Nombre de suffrages exprimés : 15 522

Nombre de voix obtenues par chaque liste de candidats :

- Liste Le Cannet-Rocheville : un avenir à construire (M. GARCIA ABIA)..... 1 753 ;
- Liste L'humain d'abord (M. BOURDILLON)..... 751 ;
- Liste Continuons ensemble (Mme TABAROT) 7 831 ;
- Liste Le Cannet Bleu Marine (M. CLOS)..... 2 983 ;
- Liste Ensemble, pour Le Cannet (M. TOULET)..... 2 204 ;

Ont obtenu :

- Liste Le Cannet-Rocheville : un avenir à construire (M. GARCIA ABIA)..... 1 siège ;
- Liste L'humain d'abord (M. BOURDILLON)..... 0 siège ;
- Liste Continuons ensemble (Mme TABAROT)12 sièges ;
- Liste Le Cannet Bleu Marine (M. CLOS)..... 1 siège ;
- Liste Ensemble, pour Le Cannet (M. TOULET)..... 1 siège ;

➤ **POUR MANDELIEU-LA NAPOULE**

Le recensement opéré par le bureau centralisateur a donné les résultats suivants :

Nombre d'électeurs inscrits : 17 632
Nombre de votants : 12 110
Nombre de suffrages exprimés : 11 803

Nombre de voix obtenues par chaque liste de candidats :

- Liste Mandelieu Bleu Marine (M. AIMASSO) 1 401 ;
- Liste Une nouvelle Ere pour Mandelieu-La Napoule (M. DESENS)..... 2 940 ;
- Liste Mandelieu à gauche (M. LAVISSE) 350 ;
- Liste Mandelieu-La Napoule Autrement (Mme MAIMON)423 ;
- Liste Avec vous et pour vous, naturellement (M. LEROY) 6 689 ;

Ont obtenu :

- Liste Mandelieu Bleu Marine (M. AIMASSO) 0 siège ;
- Liste Une nouvelle Ere pour Mandelieu-La Napoule (M. DESENS) 1 siège ;
- Liste Mandelieu à gauche (M. LAVISSE) 0 siège ;
- Liste Mandelieu-La Napoule Autrement (Mme MAIMON) 0 siège ;
- Liste Avec vous et pour vous, naturellement (M. LEROY) 8 sièges ;

➤ **POUR MOUGINS****Le recensement opéré par le bureau centralisateur a donné les résultats suivants :**

Nombre d'électeurs inscrits : 14 157
 Nombre de votants : 7 580
 Nombre de suffrages exprimés : 7 030

Nombre de voix obtenues par chaque liste de candidats :

- Liste Mougins autrement (M. DE CONINCK)..... 1 102 ;
- Liste Votre qualité de vie, ma priorité ! (M. GALY)..... 5 928 ;

Ont obtenu :

- Liste Mougins autrement (M. DE CONINCK)..... 0 siège ;
- Liste Votre qualité de vie, ma priorité ! (M. GALY)..... 7 sièges ;

➤ **POUR THEOULE-SUR-MER****Le recensement opéré par le bureau centralisateur a donné les résultats suivants :**

Nombre d'électeurs inscrits : 1 382
 Nombre de votants : 1 014
 Nombre de suffrages exprimés : 991

Nombre de voix obtenues par chaque liste de candidats :

- Liste Théoule-sur-Mer Etre proche pour voir loin (M. BOTELLA) 590 ;
- Liste Théoule pour tous (M. MANSANTI) 401 ;

Ont obtenu :

- Liste Théoule-sur-Mer Etre proche pour voir loin (M. BOTELLA)..... 2 sièges ;
- Liste Théoule pour tous (M. MANSANTI) 0 siège ;

➤ **POUR CANNES****Le recensement opéré par le bureau centralisateur a donné les résultats suivants :**

Nombre d'électeurs inscrits : 52 745
 Nombre de votants : 29 224
 Nombre de suffrages exprimés : 28 170

Nombre de voix obtenues par chaque liste de candidats :

- Liste Cannes Bleu Marine (Mme DORTEN)..... 4 209 ;
- Liste Cannes c'est l'avenir (M. TABAROT)..... 7 348 ;
- Liste Une nouvelle énergie pour Cannes (M. LISNARD)..... 16 613 ;

Ont obtenu :

- Liste Cannes Bleu Marine (Mme DORTEN)..... 2 sièges ;
- Liste Cannes c'est l'avenir (M. TABAROT)..... 3 sièges ;
- Liste Une nouvelle énergie pour Cannes (M. LISNARD)..... 24 sièges ;

En conséquence, compte tenu des résultats des élections municipales et communautaires qui se sont déroulées les 23 et 30 mars 2014 au sein de chaque commune membre de la Communauté d'Agglomération, sont proclamés élus :

LE CANNET - 15 DELEGUES	Madame	TABAROT	Michèle
	Monsieur	PIGRENET	Yves
	Madame	DI BARI	Muriel
	Monsieur	CARRETERO	Didier
	Madame	BARASCUD	Muriel
	Monsieur	ALENDIA	Bernard
	Madame	MAGGIONI	Marie-Louise
	Monsieur	FARINELLI	Marc
	Madame	ROMIUM	Florence
	Monsieur	DI MAURO	Emmanuel
	Madame	BALDEN	Josette
	Monsieur	GARRIS	Alain
	Monsieur	CLOS	Julien
	Monsieur	TOULET	Laurent
Monsieur	GARCIA ABIA	José	
MANDELIEU - 9 DELEGUES	Monsieur	LEROY	Henri
	Madame	ROBORY-DEVAYE	Monique
	Monsieur	ALUNNI	Rémy
	Madame	LEQUILLIEC	Christine
	Monsieur	PASERO	Jean
	Madame	VILLANI	Arlette
	Monsieur	LAFARGUE	Patrick
	Madame	TARDIEU	Marie
Monsieur	DESENS	Jean-Valéry	
MOUGINS - 7 DELEGUES	Monsieur	GALY	Richard
	Madame	DUHALDE-GUIGNARD	Françoise
	Monsieur	BIANCHI	Michel
	Madame	LAURENT	Denise
	Monsieur	ALFONSI	Bernard
	Madame	PELLISSIER	Marie-Claudine
Monsieur	LOPINTO	Guy	
THEOULE-SUR-MER 2 DELEGUES	Monsieur	BOTELLA	Georges
	Madame	CENNAMO	Emmanuelle
CANNES - 29 DELEGUES	Monsieur	LISNARD	David
	Madame	ATTUEL	Josiane
	Monsieur	CHIKLI	Frank
	Madame	POURREYRON	Marie
	Monsieur	RAMY	Alain
	Madame	REIX	Claire-Anne
	Monsieur	ARTUSO	Max
	Madame	GOUNY-DOZOL	Odile
	Monsieur	CIMA	Gilles
	Madame	BRUNETEAUX	Françoise
	Monsieur	FIORENTINO	Christophe
	Madame	ARINI	Joëlle
	Monsieur	CHIAPPINI	Jean-Marc
	Madame	VAILLANT	Pascale
	Monsieur	DE PARIENTE	Thomas
	Madame	DEWAVRIN	Noémie
	Monsieur	BROCHAND	Bernard
	Madame	REPETTO-LEMAITRE	Marie-Christine
	Monsieur	CATANESE	Eric
	Madame	AZEMAR-MORANDINI	Chantal
	Monsieur	FRIZZI	André
	Madame	SIGUIER	Charlotte
Monsieur	MELLAC	Jean	
Madame	BENICHO	Julie	

	Monsieur	TABAROT	Philippe
	Madame	LACOUR	Annick
	Monsieur	VASSEROT	Olivier
	Madame	DORTEN	Catherine
	Monsieur	GROSJEAN	Adrien

Nous pouvons ainsi déclarer les nouveaux délégués communautaires élus et installés dans leurs fonctions.

Si vous le permettez, quelques mots, Mesdames, Messieurs, chers Collègues. J'ai en effet le très grand honneur de présider cette séance en tant que doyenne de cette assemblée. Comme je l'ai fait récemment remarquer, c'est inouï ce que je vieillis rapidement en période électorale, mais je ne boude pas mon plaisir de saluer la naissance de plein exercice de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins, un beau territoire de 160 000 habitants dont la population explose, comme vous le savez, à certaines époques de l'année.

En effet, ce territoire possède des atouts considérables expliquant l'attractivité économique qu'il suscite et l'implantation de nombreuses entreprises dont certaines de haute renommée, sans oublier bien sûr le dynamisme du secteur touristique et culturel. C'est particulièrement important car il nous semble qu'actuellement on remet l'entreprise au centre de nos préoccupations car, depuis quelque temps, certains mauvais esprits avaient oublié que pour distribuer, faire du social, il fallait d'abord produire. Ce qui nous intéresse et ce qui intéresse notre Communauté d'Agglomération, c'est justement le pacte de responsabilité qui a fait l'objet tous ces derniers temps d'annonces à la radio, à la télévision et bien sûr à l'Assemblée. Pour être mené à bien, ce pacte de responsabilité aura besoin de financements et de financements importants et, comme je viens de vous le dire, c'est ce qui intéresse notre Communauté d'Agglomération. En effet, on a parlé de 50 milliards d'euros et, parmi ces 50 milliards d'euros, 10 milliards seront à la charge des collectivités territoriales. Or, tous les élus présents savent que, depuis plusieurs années déjà, les dotations de l'Etat ont été amputées fortement. C'est donc un souci qu'il faudra supporter, nous n'avons pas le choix, mais qu'il faudra prendre en compte dans l'établissement de nos comptes financiers.

De plus, il est avancé - ce sera peut-être une bonne chose, je ne peux pas me prononcer, je ne me le permettrais pas sur ce point - il est annoncé un remodelage de l'architecture de nos territoires. Heureusement parmi nous siègent deux députés qui sauront avec vigilance suivre l'évolution de ces projets. Je veux citer bien sûr Monsieur Bernard BROCHAND et Madame Michèle TABAROT. On pactise beaucoup depuis quelque temps, entre le pacte de compétitivité, de responsabilité, de solidarité, et c'est un nouveau pacte qui va être présenté prochainement. C'est un petit peu étonnant ; pourquoi ? Parce que depuis toujours on peut dire que les maires, et notamment les maires de notre Communauté d'Agglomération, sont au courant de la solidarité, puisque c'est chaque jour qu'ils côtoient leurs administrés et qu'ils se rendent compte des besoins d'ordre social ou de leurs populations. La solidarité sera donc aussi au cœur de notre Communauté d'Agglomération. D'ailleurs comment faire autrement avec une si belle dénomination : la Communauté des Pays de Lérins ? Il émane de ce nom une spiritualité qui nous vient de nos îles toutes proches ; je ne dis pas laquelle pour ne pas contrevenir au principe de laïcité qui doit évidemment prévaloir dans notre assemblée.

Pour terminer, je voudrais demeurer dans cet esprit et dire que le social, l'humain sera toujours au cœur de nos préoccupations. Je voudrais citer Jean BODIN qui est un écrivain du 16^{ème} siècle, voyez-vous ce n'est pas récent, un éminent écrivain qui, déjà à cette époque, déclarait : « *Il n'y a de richesse que d'hommes* ». Ne l'oublions jamais. Merci. (*Applaudissements*)

Désignation des assesseurs en vue de constituer un bureau pour le dépouillement des votes

Mme BALDEN.- Je voudrais maintenant rappeler que la convocation de cette réunion spéciale a été effectuée en application des dispositions des articles L. 5211-8, L. 2121-7 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il va falloir procéder à la nomination de deux assesseurs en vue de constituer un bureau de vote car la première question qui va retenir notre attention est l'élection du Président de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins ; ces derniers vont procéder aux divers dépouillements.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, les deux candidats suivants :

Madame Françoise BRUNETEAUX,
Madame Christine LEQUILLIEC.

Afin de procéder à la constitution d'un bureau, Mme BRUNETEAUX et Mme LEQUILLIEC sont désignées en qualité d'assesseurs.

Au cours de la séance, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur les affaires suivantes :

1.- Election du Président de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

Mme Josette BALDEN, Doyenne d'âge

Mme BALDEN.- Mes chers collègues, déclarés élus à la suite des opérations électorales des 23 et 30 mars 2014, nous sommes aujourd'hui réunis pour procéder notamment à l'élection du Président, conformément aux dispositions des articles L. 5211-2 et L. 2122-4 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales. En application des dispositions de l'article L. 2122-8 du même code, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Communautaire. Ainsi, en tant que doyenne d'âge, je vous demande de bien vouloir procéder à l'élection du Président, conformément aux dispositions des articles L. 5211-2, L. 2122-4 alinéa 1 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je dois vous assommer un peu plus et vous donner lecture (il faut respecter la forme car c'est quand même une opération très importante à laquelle nous allons procéder), lecture de certains articles :

Article L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« [...], les dispositions du chapitre II du Titre II du Livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, [...] »

Article L. 2122-4 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le Conseil Municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus ».

Article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Voyez ! Il y a quand même un avantage d'être âgée ! (Rires)

Je déclare qu'une candidature a été déposée le 7 avril 2014 au Secrétariat Général de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins. Il s'agit de la candidature de Monsieur Bernard BROCHAND.

Je crois qu'il y a une autre candidature qui a été déposée ce matin je crois ? Non ?

M. TABAROT.- Ce n'est pas moi ! Ne me regardez pas comme ça. (Rires)

Mme BALDEN.- Ça allait être « le » scoop, Monsieur BROCHAND ! Vous savez, je me perds un peu dans tous ces articles, il faut avouer que c'est tout de même un peu... indigeste.

Donc je le répète, une seule candidature a été déposée, celle de Monsieur Bernard BROCHAND. Y a-t-il d'autres candidats, parce qu'il faut s'en manifester maintenant ? (Aucune autre candidature)

Je vais donc demander que l'on procède au vote obligatoirement à bulletins secrets en appelant de manière nominale chaque Délégué Communautaire afin qu'il dépose son enveloppe dans l'urne qui circulera dans la salle du Conseil.

Le nombre des délégués qui ne souhaitent pas prendre part au vote, à l'appel de leur nom, est enregistré.

Pour le moment, on distribue les bulletins si vous le voulez bien. Je vous remercie.

Si vous voulez bien, nous allons procéder au vote. Je vais faire l'appel nominal de chacun des Conseillers ici présents et l'urne circulera dans les rangs. (Appel)

(Les membres du Conseil Communautaire votent à bulletins secrets pour élire le Président)

Je peux donc déclarer le scrutin terminé et demander aux 2 assesseurs de bien vouloir procéder au dépouillement sous le contrôle de la secrétaire de séance et sous mon contrôle.

Je vais proclamer les résultats du vote qui vient de se dérouler :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0 ;
- Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne) : 62 ;
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3
- Nombre de bulletins blancs : 19 ;
- Nombre de suffrages exprimés : 40 ;
- La majorité absolue est de 20 ;

M. Bernard BROCHAND a obtenu quarante voix.

En conséquence, ayant obtenu la majorité absolue des voix au premier tour de scrutin, M. Bernard BROCHAND est proclamé Président de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins - avec nos félicitations - et est immédiatement installé dans ses fonctions.

(Applaudissements)

Je vous cède la place, Monsieur le Président.

M. BROCHAND.- Merci beaucoup, Madame BALDEN.

Une très courte déclaration qui s'adresse à tout le monde : je rappelle que c'est le 9 janvier dernier que notre Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins a vu le jour, c'est donc dans la continuité et avec beaucoup de gratitude pour cette confiance renouvelée aujourd'hui que je poursuivrai ma mission en qualité de président.

C'est une belle mission car il s'agit de bâtir une nouvelle collectivité, un nouveau territoire au bénéfice de nos populations et surtout de notre avenir. Une belle mission également parce que nous y travaillons avec acharnement depuis plus de deux ans, avec beaucoup d'enthousiasme et le désir de créer une agglomération qui ne soit pas, je le dis et j'insiste, un moins pour les communes mais une valeur ajoutée pour chacune d'entre elles. Une agglomération que nous avons placée dès le départ sous le signe de l'audace, de l'innovation et de l'exemplarité ; d'ailleurs le mot *audace* figure sur notre logo qui a été fait par un artiste, le Directeur Général des Services de Théoule. Bravo ! Il peut travailler dans n'importe quelle agence de publicité pour faire des logos.

« Audace » souligne le logo, et l'on a rajouté « audacieux ensemble » parce que notre territoire le mérite, par sa diversité, ses spécificités et ses potentialités. Il n'est pas question de subir ce regroupement mais bien de le valoriser au bénéfice de l'intérêt général et donc de ses habitants. Il n'est pas non plus question de le faire subir à nos concitoyens comme tant d'autres communautés d'agglomération ont pu le faire.

Innovation, pourquoi ? Pour traduire une vision et une ambition partagées par les maires de l'avenir du territoire ; pour apporter aux citoyens des services publics plus performants au moindre coût ; pour fixer des choix prioritaires du territoire et des axes majeurs de développement économique, social et environnemental pour les dix années à venir.

Quelques points forts sont déjà mis en avant :

- Renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire, notamment autour de l'activité nautique et de la mer de Lérins qui ne s'appelle plus maintenant le Golfe de Cannes ou le Golfe de la Napoule mais la Mer de Lérins.
- De nouvelles énergies de l'industrie et du tourisme.

Nous allons rationaliser le territoire autour de grands projets structurants, assurer un développement durable que chaque ville déjà assure parfaitement, améliorer le maillage du territoire à l'intérieur et à l'extérieur ; les habitants de Lérins vont bénéficier d'une offre de transports étoffée et déjà renouvelée en trois mois, ce qui est tout à fait remarquable.

Déjà une nouvelle ligne existe entre Mandelieu et Théoule qui attendait cela depuis des années et bien entendu Mougins ; il a fallu que la Communauté se fasse pour que Théoule puisse avoir un bus qui vienne les rejoindre tous les jours et même plusieurs fois par jour. C'est ce que j'appelle être audacieux.

Si je reprenais à juste titre le discours de Mme BALDEN, il faudrait tout de suite arrêter en disant : « C'est une catastrophe totale » ; donc je maintiens, comme nous l'avons fait dans notre ville, qu'il faut arriver à être indépendant si possible des aléas politiques nationaux, de ce qui nous arrive et de ce qui va nous arriver.

Pour être indépendant, Madame, il faut aller chercher des recettes, il faut travailler différemment, il faut avoir la possibilité de construire des choses parce que nous serons aussi obligés de faire des économies, dans la mesure où le Gouvernement fera en sorte que ce soit le cas. Je crains, malgré les discours plus positifs de M. VALLS, que nous soyons obligés de garder, comme d'ailleurs toutes les communes, une forme d'indépendance qui nous permette de vivre non pas indépendamment mais d'une façon presque autarcique.

Cette intercommunalité doit être exemplaire ; cela veut dire qu'elle doit être adaptée et économe, elle doit être moderne, et d'ailleurs l'ensemble de nos choix tant en termes de gouvernance politique qu'en termes administratifs ou économiques ont été soumis aux mêmes exigences, c'est ce que nous avons inscrit dans le marbre, dans un contrat de gouvernance qui a été adopté par les cinq villes, à savoir :

* Tout d'abord - et cela, quoi qu'il arrive nous y arriverons -, le respect de l'équilibre financier de la Communauté d'agglomération.

* Ensuite, la maîtrise des frais de fonctionnement qui est un engagement déjà concrétisé avec une dépense en frais de fonctionnement de personnel inférieure à 4 % alors que la moyenne nationale des agglomérations avoisine les 17 %.

* Egalement, l'affectation de la DGF en priorité sur de l'investissement ;

* Il est aussi prévu le réinvestissement de tout ou partie de la dynamique fiscale sur le territoire des communes membres : ce que l'on va gagner, on va le réinvestir, le donner aux communes afin qu'elles puissent le réinvestir ; peut-être pas tout dans la mesure où l'on aura besoin de faire face à plusieurs choses.

* Et puis surtout, pas de hausse de pression fiscale globale et pas d'instauration de fiscalité nouvelle.

Voilà cinq principes auxquels nous nous attacherons et avec lesquels il faudra se battre. Ce ne sera pas facile mais il faut y arriver à tout prix. C'est donc dans un esprit constructif, positif, que nous bâtirons ensemble ce nouveau territoire. Il n'y a pas d'inégalités ; les cinq Vice-Présidents participent, les maires sont à la tête et décident, je ne fais que prendre des décisions qui sont approuvées par ces cinq maires. A partir de là, je pense que c'est une grande responsabilité, certes pour moi, pour choisir et pour décider.

Nous aborderons donc avec beaucoup d'énergie mais aussi, comme nous l'avons dit, avec beaucoup de créativité tout ce qui va permettre à notre Communauté des Pays de Lérins d'être - je dis bien - le futur paradis terrestre de la Côte-d'Azur. Merci à vous en tout cas.

(Applaudissements)

2.- Détermination du nombre de Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

M. Bernard BROCHAND, Président

M. BROCHAND.- Nous allons passer à la détermination du nombre de Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération. Après avoir procédé à mon élection, je vous demande de bien vouloir passer à celle des Vice-Présidents ayant au préalable déterminé leur nombre.

En application des dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit déterminer un nombre de Vice-Présidents sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total, ni qu'il ne puisse excéder 15 Vice-Présidents.

L'organe délibérant peut aussi, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de 15.

La Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins regroupant 5 communes membres, nous avons proposé de fixer à 5 le nombre de Vice-Présidents permettant, ainsi, à chaque collectivité d'être représentée au sein de l'agglomération.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir fixer à 5 le nombre de postes de Vice-Présidents au sein de la Communauté d'Agglomération qui m'assisteront, bien entendu, dans l'exercice de mes fonctions.

Avez-vous des questions ? Pas de question. On passe au vote que l'on peut faire à mainlevée : qui est contre la décision de vouloir 5 Vice-Présidents ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Merci.

3.- Election des Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

M. Bernard BROCHAND, Président

M. BROCHAND.- L'article L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit notamment que les dispositions relatives aux adjoints sont applicables aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale dont les Vice-Présidents font partie.

En application de l'article L. 2122-4 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire élit le Président et les Vice-Présidents parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Je vous rappelle, conformément à l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, c'est le plus âgé qui est déclaré élu.

En conséquence, je vous invite à procéder à l'élection des cinq Vice-Présidents au sein de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins au scrutin uninominal secret et à m'indiquer, à cet effet, qui se porte candidat pour chacun des postes à pourvoir présenté par ordre protocolaire décroissant.

Pour l'élection du 1^{er} Vice-Président, une candidature a été déposée le 7 avril 2014 au Secrétariat Général de l'Agglomération par M. Richard GALY. Y a-t-il d'autres candidats pour cette élection ? *(Aucune autre candidature)*

Donc les bulletins vont vous être distribués et, comme pour l'élection du Président, nous allons procéder par bulletins secrets. Sachez que nous procéderons de la même façon pour les quatre autres Vice-Présidents.

(Les membres du Conseil Communautaire votent à bulletins secrets pour élire le 1^{er} Vice-Président)

M. BROCHAND.- Pendant le dépouillement de la première élection par les assesseurs, nous allons passer au poste du second Vice-Président, comme cela nous allons gagner un peu de temps dans cette fastidieuse démarche d'élection. Une candidature a été déposée le 8 avril 2014 par M. Henri LEROY. Y a-t-il d'autres candidats pour cette élection ? *(Aucune autre candidature)*

(Les membres du Conseil Communautaire votent à bulletins secrets pour élire le 2^{ème} Vice-Président)

Je vais vous faire part des résultats de l'élection de la 1^{ère} Vice-Présidence :

- Le nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote est de 0 ;
- Le nombre de votants est de 62 ;
- Le nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau est de 0 ;
- Le nombre de bulletins blancs est de 8 ;
- Le nombre de suffrages exprimés est de 54 ;
- La majorité absolue est donc de 27 ;
- M. Richard GALY est élu avec 54 voix.

Bravo !

(Applaudissements)

En conséquence, ayant obtenu la majorité absolue des voix au 1^{er} tour de scrutin, M. Richard GALY est proclamé 1^{er} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur GALY reçoit d'abord toutes mes félicitations personnelles, et je vous rappelle qu'il est en charge depuis quelques mois des transports - et Dieu sait si c'est une compétence extrêmement lourde à suivre et à réaliser - avec l'objectif important de la création d'un pôle métropolitain qui constitue les axes centraux des Pays de Lérins.

M. GALY.- Merci Monsieur le Président. Je voudrais remercier bien sûr les personnes qui me font confiance. Depuis trois mois, nous avons mis en place au niveau de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins une action en faveur du transport ; vous savez que cette Vice-Présidence va être en charge des transports, des déplacements et de la voirie spécifique et dédiée. C'est un grand sujet, en tout cas une grande ambition des Pays de Lérins de pouvoir améliorer le service public en termes de transports et de déplacements, puisque malheureusement nous sommes à une période où nous souffrons énormément de ces problèmes de circulation tous les jours et nous devons être très incitatifs pour la prise des transports en commun et sur tous les aménagements nécessaires à ces transports, y compris les terrains dédiés à ces transports. C'est un travail qui a démarré, vous savez que déjà sur les premières semaines nous avons mis en place des lignes supplémentaires.

Je remercie toutes les personnes qui, avec mes collaboratrices et mes collaborateurs, travaillent avec moi sur ces sujets des transports, et la Régie également. C'est une grande ambition, un grand sujet qui nous occupe maintenant et j'espère obtenir des résultats très rapides pour le bienfait et au bénéfice de la population. Je vous remercie de votre confiance.
(Applaudissements)

M. Jean-Marc CHIAPPINI, en laissant procuration à Mme Joëlle ARINI, quitte la séance après le vote du poste de 1^{er} Vice-président.

M. BROCHAND.- Pendant le dépouillement de l'élection du 2^{ème} Vice-Président par les assesseurs, nous passons au troisième scrutin concernant le poste de 3^{ème} Vice-Président pour lequel nous avons reçu la candidature de M. Georges BOTELLA, maire de Théoule, le 7 avril 2014.

(Les membres du Conseil Communautaire votent à bulletins secrets pour élire le 3^{ème} Vice-Président)

Je vous fais part des résultats de l'élection de la 2^{ème} Vice-Présidence :

- Je vous rappelle que le nombre de conseillers présents qui n'ont pas pris part au vote est de 0 ;
- Il y a un nombre de votants de 62 ;
- Il y a un nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau de 0 ;
- Il y a un nombre de bulletins blancs de 20 ;
- Il y a un nombre de suffrages exprimés de 42 ;
- La majorité absolue est donc de 21 ;
- M. Henri LEROY a obtenu 42 voix.

En conséquence, ayant obtenu la majorité absolue des voix au 1^{er} tour de scrutin, M. Henri LEROY est proclamé 2^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins et est immédiatement installé dans ses fonctions.

(Applaudissements)

Nous allons continuer avec l'élection du quatrième Vice-Président pour laquelle nous avons reçu la candidature de M. David LISNARD, le 3 avril 2014. Nous continuons les opérations de vote pour ce poste.

(Les membres du Conseil Communautaire votent à bulletins secrets pour élire le 4^{ème} Vice-Président)

Pendant qu'on distribue les bulletins, je voudrais d'abord féliciter Henri LEROY pour cette élection et ses délégations dont je vous rappelle qu'elles sont nombreuses : l'aménagement du territoire, le développement économique, la politique de la ville et l'habitat. Je souhaiterais vous faire part de ma position personnelle : il sera chargé avec moi directement de discuter, en particulier avec les partenaires institutionnels, pour obtenir un certain nombre des objectifs que l'on veut atteindre. Il nous permettra de construire plus rapidement le projet du territoire, aussi je voudrais qu'on le félicite parce qu'il va avoir du travail. Merci.

(Applaudissements)

Nous passons aux résultats de l'élection de la 3^{ème} Vice-Présidence :

M. BOTELLA a vraiment battu tous les records et je le félicite de son entrée à l'intercommunalité.

- Le nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote est de 0 ;
- Nous avons un nombre de votants de 62 ;
- Nous avons un nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau de 0 ;
- Nous avons un nombre de bulletins blancs de 4 ;
- Nous avons un nombre de suffrages exprimés de 58 ;
- Je vous rappelle que la majorité absolue est donc de 29 ;
- Et M. Georges BOTELLA a obtenu 58 voix.

En conséquence, ayant obtenu la majorité absolue des voix au 1^{er} tour de scrutin, M. Georges BOTELLA est proclamé 3^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins et est immédiatement installé dans ses fonctions.

(Applaudissements)

M. BROCHAND.- Monsieur BOTELLA prenant la succession de l'ancien Maire de Théoule-sur-Mer, il gardera la délégation que nous avons attribuée précédemment qui représente beaucoup de travail puisqu'il s'agit de la gestion des Ressources Humaines. Il s'occupera d'autres choses bien entendu mais cela, c'est sa principale fonction. Merci beaucoup.

M. BOTELLA.- Nous sommes tout nouveaux, nous sommes aussi le petit poucet de cette intercommunalité. C'est une chance d'avoir cette constitution d'intercommunalité des Pays de Lérins et on fera tout, en tout cas nous ferons tout pour développer et aller dans le sens du développement économique de cette Agglomération, de cette nouvelle Mer de Lérins si chère à notre Président. Vous pouvez compter sur nous, nous mettrons tous les moyens en œuvre pour que cette Communauté soit vraiment efficace, et je vous remercie vraiment de votre confiance.

(Applaudissements)

M. BROCHAND.- Pendant le dépouillement de l'élection du 4^{ème} Vice-Président par les assesseurs, nous allons passer à celle du cinquième Vice-Président. Nous avons reçu hier soir la candidature de Mme TABAROT que nous acceptons avec un grand plaisir. Madame TABAROT se présente donc, j'ai eu connaissance de sa lettre ce matin, aussi nous n'avons pas de bulletins sur lesquels son nom est marqué ; si ? Ils ont été faits dans la nuit ? Bravo !

Je voulais préciser que pour des raisons multiples mais surtout de démocratie, les Maires des Communes de Mandelieu, de Cannes, de Théoule-sur-Mer et de Mougins m'ont indiqué qu'ils ne souhaitaient pas que leurs groupes majoritaires communaux prennent part au vote. Nous pensons en effet que la Commune du Cannet doit être représentée et c'est donc la Commune du Cannet et ceux qui y sont proches qui doivent voter pour le représentant du Cannet, pour cette 5^{ème} Vice-Présidence.

M. LEROY.- Monsieur le Président, si vous le permettez je vais informer les Conseillers communautaires d'un communiqué qui va être remis à la presse, qui est une information à votre attention de la part des Maires de Cannes, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer :

« Nous déplorons qu'une fois de plus la Député-Maire du Cannet, Madame Michèle TABAROT, n'a pas assisté au Conseil communautaire du 9 avril poursuivant ainsi une politique de la chaise vide et une attitude négative : recours contre l'arrêté de création, je vous le rappelle, abstention sur le vote du budget, absence systématique aux Conseils des Maires. Néanmoins, dans un esprit de conciliation citoyenne, dans l'intérêt général et le respect de la représentation démocratique, les Maires de Cannes, Mandelieu-La Napoule, Mougins, Théoule-sur-Mer ainsi que le Président de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins ont décidé de ne pas prendre part au vote de la cinquième Vice-Présidence revenant à la Commune du Cannet. Il s'agit bien de laisser les élus communautaires du Cannet choisir leur représentant pour ne pas faire subir aux Cannetans la posture de leur maire. Espérant ainsi que dans l'intérêt supérieur de nos populations et du devenir de notre territoire, cette commune membre légale et à part entière de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins finisse par adopter par ses représentants un comportement positif, constructif et républicain comme nous l'avons démontré en constituant la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins espérée et attendue par la grande majorité des habitants du bassin de vie cannois. » Je vous remercie de votre attention.

M. CARRETERO.- Monsieur le Président, je voudrais la parole s'il vous plaît.

M. BROCHAND.- Je vous en prie.

M. CARRETERO.- Je vous remercie. Je suis très touché, atterré de cette position. Vous le savez très bien, Monsieur le Président, qui êtes vous-même Député de la Nation, qu'il y avait hier l'installation de l'Assemblée à Paris et aujourd'hui encore une session. C'est pour cela que Mme Michèle TABAROT n'est pas présente aujourd'hui, puisqu'elle siège à Paris. C'est une première chose. Vous avez peu de respect malgré tout pour le suffrage universel direct. Il faut savoir que Michèle TABAROT a été élue au premier tour par les Cannetans et les Rochevillois avec l'ensemble de sa liste. Il est tout à fait logique, et Michèle TABAROT s'y était engagée, qu'elle siège dans le bureau à vos côtés pour cette Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins. Je regrette cette position et je regrette effectivement que vous ne preniez pas part à ce vote et donc que vous respectiez malgré tout très peu les Cannetans et les Rochevillois. Je vous remercie.

M. BROCHAND.- C'est justement le contraire, Monsieur : on les respecte trop, et comme cela il n'y aura pas de problème, elle sera élue et nous serons très heureux de l'accueillir enfin à nos côtés après deux ans de travail. Je n'attaque en aucun cas Mme BALDEN qui la remplaçait dans toutes les réunions, qui était présente, mais qui malheureusement à chaque fois qu'il fallait prendre une décision nous disait : « Je n'ai pas le droit de la prendre ». Il est très important de savoir comment l'on peut travailler pendant deux ans sans avoir la présence de ceux qui doivent être avec nous comme vice-présidents.

Et pour les leçons de moralité : hier, j'étais à l'Assemblée, je suis rentré très tard pour être là ce matin. Il n'y a pas de problème, j'ai écouté et j'ai voté. Arrêtons de vouloir donner des leçons de morale.

Mme BALDEN. En effet, lors du Conseil des Maires qui était une instance consultative uniquement et où il n'y avait pas de vote, je me suis parfois opposé, et de façon très ferme, à certaines décisions et de façon orale, cela a été relaté dans des procès-verbaux, mais je vous mets au défi d'affirmer que je me suis retranchée derrière une non-indication qu'aurait pu me donner Mme TABAROT. Je travaille avec Mme TABAROT depuis 1995, je vous l'ai déjà dit, mais vous n'avez jamais bien compris ce qu'était une délégation, en tous les cas en ce domaine. Je le répète : il s'agissait uniquement du Conseil des Maires qui est une instance de consultation donc informelle. J'ai travaillé avec vous et je n'ai pas toujours obtenu toutes les informations que j'ai voulues mais, enfin, on a essayé de travailler ensemble.

M. LEROY. - Madame BALDEN, je suis chargé de vous répondre et je le fais volontiers. C'est très simple. Le Conseil des Maires a été consultatif et décisionnaire ; tout ce qui a été fait dans le lancement de cette intercommunalité a été décidé par les cinq maires qui étaient chargés, bien sûr, d'informer leurs conseillers communautaires, d'une part ; d'autre part, vous avez un cadre qui est le Directeur Général des Services de la Ville du Cannet qui était présent dans le comité de direction, il a toujours été destinataire de l'ensemble des pièces au même titre que les cinq Directeurs Généraux des Services des cinq villes et des directeurs de cabinet. Voilà la réalité des choses. Monsieur le Président qui, effectivement, avait donné les consignes adéquates a vraiment respecté cette règle, comme les Maires d'ailleurs, vous avez été accueillie et l'on vous a donné tous les renseignements, et même parfois un peu plus à vous afin que vous ayez des éléments complémentaires pour expliquer la situation ; nous n'avons jamais eu de réponse décisionnaire, tout simplement.

M. CLOS. - Merci, Monsieur le Président. Comme vous le savez, je fais partie de l'opposition Cannetane et, forcément par opposition, je ne suis pas là pour défendre Mme TABAROT ; toutefois, en tant que représentant du Cannet, j'ai le souci et le devoir de défendre les intérêts de notre commune. Je regrette sincèrement cette prise de position qui est la vôtre et que je me dois de respecter, toutefois je trouve regrettable que la Commune du Cannet soit victime d'une sorte d'ostracisme là où l'égalité et quelque part la fraternité devrait prépondérer. Merci.

M. BROCHAND. - C'est le contraire, Monsieur, il n'y a pas d'ostracisme, comme cela le Cannet sera représenté par la personne que vous voulez, qui défendra le Cannet, que nous accueillerons comme nous avons accueilli Mme BALDEN avec chaleur, avec compétence, et elle défendra les intérêts du Cannet si c'est elle que vous choisissez. Nous faisons le contraire de ce que vous dites : par exemple, voulez-vous qu'un vote sur la personne qui représente le Cannet fasse que celle-ci ne soit pas élue du tout ? Vous pourriez au contraire nous remercier de vous donner la possibilité de représenter le Cannet par qui vous voulez.

M. LEROY. - Pour terminer sur le sujet, ce ne sont pas seulement les Maires, c'est la volonté de l'ensemble des élus qui siègent au Conseil Communautaire.

M. CARRETERO. - Monsieur le Président, je voudrais rappeler que la Commune du Cannet représente la seconde commune de l'ensemble de cette assemblée par le nombre d'habitants, il faut bien l'avoir en tête. C'est une commune importante dans notre bassin de vie. Si, comme vous l'avez dit, vous aviez pris part au vote, Michèle TABAROT n'aurait pas été élue, cela aurait été excessivement grave, je le dis simplement.

M. BROCHAND. - C'est bien pour cela.

M. LEROY. - Une précision, Monsieur le Représentant du Cannet : la Ville du Cannet est effectivement la deuxième ville de l'intercommunalité, mais c'est la quatrième en termes de finances qui abonde l'intercommunalité. Monsieur TABAROT, je ne comprends pas, vous qui êtes un élu cannois que vous vous mêliez des affaires du Cannet !

M. TABAROT. - Je vous aime tellement, Monsieur LEROY, nous avons eu tellement de bons moments ensemble ! Je ne peux pas m'empêcher de m'en souvenir quand vous me parliez avec autant d'animosité de vos voisins de droite et de gauche et de vous entendre aujourd'hui faire le petit coq, pavaner comme vous le faites à la tribune et le porte-parole de tout ce monde... C'est mon côté sentimental.

(Propos hors micro de M. TABAROT)

M. LEROY. - Je serais président de séance, la police vous aurait déjà évacué, je peux vous le dire ! Monsieur TABAROT, vous ne faites que le saltimbanque en permanence ! Monsieur le Président, pour répondre, c'est très simple : je crois qu'un maire a des devoirs, non pas de défendre ses intérêts personnels et claniques mais de défendre les intérêts de ses concitoyens de son territoire.

M. TABAROT. - En parlant d'intérêts claniques, vous êtes bien placé pour les défendre.

M. LEROY. - Quand on fait passer ses intérêts personnels, sa carrière, ses intérêts du Groupe avant les intérêts généraux, je suis désolé, je me range à l'intérêt général des concitoyens ; c'est ce que j'ai fait.

(Les membres du Conseil Communautaire votent à bulletins secrets pour élire le 5^{ème} Vice-Président)

M. BROCHAND.- Je vais vous donner les résultats de l'élection de la 4^{ème} Vice-Présidence :

- Le nombre de conseillers présents qui n'ont pas pris part au vote est de 0 ;
- Il y a 62 votants ;
- Le nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau est de 0 ;
- Le nombre de bulletins blancs est de 20 ;
- Le nombre de suffrages exprimés est de 42 ;
- La majorité absolue est donc de 21 ;
- et M. David LISNARD a obtenu 42 voix.

En conséquence, ayant obtenu la majorité absolue des voix au 1^{er} tour de scrutin, M. David LISNARD est proclamé 4^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins et est immédiatement installé dans ses fonctions.

(Applaudissements)

Je vous rappelle que M. LISNARD en tant que Vice-Président conserve les délégations aux finances et à l'environnement.

Voici les résultats de l'élection de la 5^{ème} Vice-Présidence :

- Le nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote est de 41 ;
- Nous avons un nombre de votants de 21 ;
- Nous avons un nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau de 0 ;
- Nous avons un nombre de bulletins blancs de 5 ;
- Nous avons un nombre de suffrages exprimés de 16 ;
- Je vous rappelle que la majorité absolue est donc de 8 ;
- Et Mme Michèle TABAROT a obtenu 16 voix.

En conséquence, ayant obtenu la majorité absolue des voix au 1^{er} tour de scrutin, Mme Michèle TABAROT est proclamée 5^{ème} Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins et est immédiatement installée dans ses fonctions.

(Applaudissements)

M. GALY.- Nous félicitons Mme TABAROT d'être élue à la cinquième Vice-Présidence. Je voudrais préciser une chose qui a été évoquée tout à l'heure, c'est qu'un certain nombre de personnes souhaitaient s'abstenir, nombreux parmi les élus de Cannes, de Mougins, de Mandelieu-La Napoule, voire de Théoule-sur-Mer ; j'ai donc proposé que l'on ne prenne pas part au vote parce que, si tout le monde avait pris part au vote, très certainement la cinquième Vice-Présidence ne pouvait pas se réaliser telle que nous le souhaitions. Or, nous souhaitons tous que Michèle TABAROT soit élue à la cinquième Vice-Présidence. Il ne faut pas penser à l'envers mais il faut penser à l'endroit : il faut penser que cette prise de position permet - la preuve - l'élection de Mme Michèle TABAROT telle que nous le souhaitons au sein du bureau.

M. BROCHAND.- Les délégations de Mme TABAROT qui étaient prévues pour cette Vice-Présidence sont l'ensemble de la culture et l'ensemble des activités sportives. Tout cela pourra être rediscuté avec elle dans la mesure où, jusqu'à présent, nous n'avons pas pu le faire et Mme BALDEN ne pouvait pas, on le comprend très bien, accepter en son nom un certain nombre de délégations qui sont importantes.

4.- Composition du bureau de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

M. Bernard BROCHAND, Président

M. BROCHAND.- Il convient, maintenant, de déterminer la composition du bureau de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins.

L'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit notamment que le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

La Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins regroupant cinq communes membres, il est proposé de constituer un bureau composé du Président et des cinq Vice-Présidents nouvellement élus, comme suit :

- moi-même, Président,
- M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président,
- M. Henri LEROY, 2^{ème} Vice-Président,
- M. Georges BOTELLA, 3^{ème} Vice-Président,
- M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président,
- Mme Michèle TABAROT, 5^{ème} Vice-Présidente.

Est-ce que vous avez des questions ? Pouvons-nous voter la composition de ce bureau à mainlevée ? Oui.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. GARCIA ABIA et M. CLOS).

M. BROCHAND.- A la majorité, ce bureau est donc acquis. Merci.

5.- Délégations du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins au Président M. Bernard BROCHAND, Président

M. BROCHAND.- Cette délibération concerne la délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président en application notamment des articles L. 5211-10 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. En effet, l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins peut déléguer librement ses attributions au Président dans tous les domaines autres que les sept énoncés expressément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Locales. Afin d'optimiser le fonctionnement et la bonne administration des affaires de la Communauté d'Agglomération, il est donc proposé de transposer une partie des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les attributions déléguées au Président pour la durée du mandat sont énumérées expressément au sein de cette délibération qui est soumise à vos votes.

Avez-vous des questions ?

Nous allons voter à mainlevée. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. TABAROT, Mme LACOUR, M. VASSEROT, Mme TABAROT, M. PIGRENET, Mme DI BARI, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. ALENDA, Mme MAGGIONI, M. FARINELLI, Mme ROMIUM, M. DI MAURO, Mme BALDEN, M. GARRIS et M. GARCIA ABIA).

6.- Délégations du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins au bureau M. Bernard BROCHAND, Président

M. BROCHAND.- Cette délibération concerne la délégation d'attributions du Conseil Communautaire au bureau en application notamment des dispositions des articles L. 5211-10 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. En effet, l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins peut déléguer librement ses attributions au bureau, dans tous domaines autres que les sept énoncés expressément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin d'optimiser le fonctionnement et la bonne administration des affaires de la Communauté d'Agglomération, il est donc proposé que le bureau soit chargé, par délégation du Conseil communautaire et pour la durée de son mandat, de domaines à l'exception de ceux énoncés à l'article susvisé et en complément des délégations attribuées au Président. Les attributions déléguées au bureau sont énumérées expressément au sein de cette délibération qui vous est soumise au vote.

Avez-vous des questions ?

Nous allons procéder au vote à mainlevée. Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA).

Nous voici arrivés à la fin de la séance de ce Conseil communautaire ; je voulais vous dire que je souhaite vraiment, je vous assure, la réussite de cette agglomération ; la vie est trop dure et trop difficile pour ne pas travailler ensemble et partager les mêmes opinions. Je vous le dis franchement, cette Communauté est un petit miracle donc il faut que ce miracle continue, je le dis d'une façon très sincère. Cela veut dire que tous ceux qui y participent y croient volontairement, y croient pour l'avenir de leur commune, pour l'avenir de leurs citoyens, pour un futur qui ne s'annonce pas, comme l'a dit d'ailleurs tout à l'heure Mme BALDEN, des plus sympathiques et des plus faciles.

Il est donc important de travailler ensemble avec l'accord des uns et des autres. C'est pour cela que nous voulons avoir, contrairement à ce qui a pu être pensé, le représentant du Cannet qui représente véritablement du poids et qui peut donner son avis et apporter sa valeur ajoutée comme nous pourrons, je l'espère, apporter de la valeur ajoutée à la Ville du Cannet.

La prochaine réunion aura lieu fin avril.

Je remercie l'assistance de sa présence pour cette première réunion de mise en place. Merci.

La séance est levée à 11 h 07.